

Les coiffeurs et les boulangers, professions à risques

Le Bulletin de liaison des amis du [Comité de lutte contre les Maladies Respiratoires](#) a consacré un grand dossier aux maladies professionnelles respiratoires. Ce dossier comporte un article sur l'asthme des coiffeurs et des boulangers. Il nous a semblé utile de mettre ce document à votre disposition.

Les coiffeurs et les boulangers, professions à risque

Les coiffeurs et les boulangers sont des professions très exposées au risque d'asthme professionnel. Aujourd'hui, cette maladie professionnelle respiratoire reste sous-déclarée mais sa prévention s'améliore.

L'asthme professionnel des boulangers

La farine est la première cause d'asthme professionnel en France. Constamment exposés aux poussières de farine, les boulangers sont les plus touchés.

Les allergies respiratoires sont particulièrement fréquentes dans la profession et peuvent arriver à tout moment de la vie professionnelle.

Fait particulièrement préoccupant l'asthme persiste le plus souvent malgré l'arrêt de l'activité professionnelle, quand la personne malade a continué à travailler longtemps.

Parmi les professionnels qui déclarent leur maladie, 1 sur 4 est un boulanger. De nombreux professionnels ne déclarent pas leur asthme, de crainte d'être licenciés ou reclassés.



L'accent est mis sur la prévention

En 1999, un comité de pilotage a identifié deux sources principales d'empoussièrement du fournil : les opérations manuelles effectuées par le boulanger au cours de la fabrication du pain et du nettoyage, les machines de boulangerie en production et lors du nettoyage. Le comité a préconisé des solutions pour diminuer les émissions de poussières de farine dans les fournils, solutions testées avec succès par des boulangers sur site. Certaines sont simples et ne demandent aucun investissement financier comme apprendre à vider son sac de farine sans le secouer. D'autres nécessitent des investissements : mise en place d'une ventilation du local, achat d'une diviseuse anti-émission de poussières de farine ... C'est pourquoi le réseau Prévention des Risques Professionnels propose d'aider financièrement les boulangers-pâtisseries désireux de s'équiper de matériel réduisant les émissions de poussières de farine.



L'asthme professionnel des coiffeurs

Le travail de la coiffure comporte l'utilisation de nombreux produits potentiellement agressifs pour les voies respiratoires.

Depuis 1996, année de la mise en place de l'Observatoire National des Asthmes Professionnels (ONAP) l'incidence de l'asthme professionnel reconnu chez les coiffeurs n'a cessé d'augmenter : 5,5 % en 1996, 8 % en 1998 et 10 % en 2000, soit tout de même un professionnel sur dix.

Chez les femmes, 30% des cas d'asthme d'origine professionnelle proviennent du secteur de la coiffure. (1) Les persulfates alcalins (agents de décoloration capillaire) sont la première cause d'asthme professionnel.

La prévention

La prévention de l'asthme du coiffeur passe par l'aération

correcte des locaux et l'utilisation de produits sous forme de gel, crème ou shampoing, moins susceptibles d'entraîner une pollution du lieu de travail.

En cas d'asthme professionnel

Des traitements médicaux permettent une certaine stabilisation mais, si l'exposition continue, l'aggravation est de règle. Parfois, des modifications des conditions de travail suffisent mais dans les cas les plus graves, le meilleur traitement, le plus efficace, est l'éviction totale du produit responsable s'il est connu. Parfois, le changement de profession s'avère même inévitable. En effet, dans 40 % des cas, les personnes qui ont développé un asthme professionnel ne peuvent plus exercer leur métier, C'est pour cette raison qu'il faut consulter un médecin dès les premiers signes d'allergie.

(1) Données Observatoire National des Asthmes Professionnels, 2003. Sources : « allergie respiratoire du boulanger » INRS, documents pour le médecin du travail, n°90, 2^{ème} trimestre 2002 ;

Site des accidents du travail et des maladies professionnelles. L'Assurance Maladie

TÉMOIGNAGES

Yann, 24 ans, Paris

« J'ai dû renoncer au métier de boulanger. Une vraie passion ! En 2002, j'ai commencé un contrat d'apprentissage de boulanger. J'aimais ce que je faisais, je m'entendais bien avec mon patron. Mais, très vite, j'ai commencé à me sentir mal, à étouffer, j'ai été arrêté plusieurs fois. Mon médecin a diagnostiqué un asthme. Et le médecin du travail a pensé à un asthme professionnel. Malheureusement, les tests ont montré que j'étais allergique à la farine. On m'a dit qu'il fallait

que j'arrête ma formation, que je devais me reconvertir. La fin d'un rêve ... J'ai eu beaucoup de mal à l'accepter et même encore aujourd'hui, alors que j'apprécie mon boulot de cuisinier, au fond de moi, il y a toujours ce regret de ne pas être boulanger ».

Sandra, 45 ans, Lille

« A 45 ans, je vais devoir changer de métier. Cela fait 28 ans que je suis coiffeuse. J'ai un asthme professionnel reconnu depuis l'an dernier. Mon asthme est dû à l'utilisation de produits chimiques utilisés pour les décolorations et els permanentes. Je vais devoir changer de métier, alors que je ne sais faire que ça. Je suis très inquiète pour mon avenir ».

Liens utiles

[Le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention du travail et des accidents du travail et des maladies professionnelles](#)

[Guide juridique et pratique des accidents du travail et maladies professionnelles, Gwendoline Aubourg et Viviane Quist, Editions De Vecchi, octobre 2005 – Supplément technique de l'I.N.B.P. de janvier 2006, les réactions allergiques aux poussières de farine](#)

Création de la page Décembre 2010